

=====

PERMIS DE CONDUIRE (PERTE, VOL, ÉCHANGE, RENOUELEMENT)

Éditée le 20/08/2026

Toutes les démarches liées au permis de conduire passent par l'ANTS : duplicata après perte ou vol, renouvellement, échange d'un permis étranger.

LES PIECES A PREPARER

- 
- ☐ Compte ANTS
  - ☐ Photo et signature numérisées (cabine agréée ou photographe)
  - ☐ Pièce d'identité ou titre de séjour
  - ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois
  - ☐ Déclaration de perte ou de vol
  - ☐ Permis étranger et sa traduction assermentée en cas d'échange
  - ☐ Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol

L'ESSENTIEL

-----

Où déposer : En ligne sur l'ANTS  
Délai : 1 à 6 mois selon la démarche  
Coût : 25 € en cas de perte ou de vol, gratuit sinon  
Site officiel: <https://ants.gouv.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

-----

L'échange d'un permis étranger doit être demandé dans l'année qui suit l'établissement en France : passé ce délai, il faut repasser le permis.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

-----

L'ADA suit votre dossier ANTS et relance en cas de blocage.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.  
Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.  
Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E  
Téléphone : 04 22 13 23 46  
<https://associationada.fr>